



CHARTRE SANITAIRE

pour l'organisation des activités de formation au CHU de Rouen

Formateurs et stagiaires en formation



Rédaction de la charte :

Groupe de travail, mobilisé sur la question de la politique de reprise des formations continues au CHU de Rouen, piloté par Valérie LOUIN DUCRET, directrice adjointe à la DRFH et le Dr LEFEVRE-SCELLES, médecin anesthésiste-réanimateur - responsable médical du CESU :

- MTC : Professeur SIBERT, directeur médical du MTC, et Patrice TESTUT, responsable scientifique et pédagogique du MTC
- ERFPS : Christine GUESDON CALTERO, directrice des écoles PUER / IADE / IBODE et de l'IFSI, et par intérim de l'IFA, Dr KHITER, conseiller scientifique de l'IFA, Loïc Martin, CSS formateur IFCS, Jean-Charles LANGLOIS, CS formateur IFSI,
- Direction des Soins : Marie-Françoise DELABARRE, conseillère pédagogique,
- DRFH : Catherine GUYON, responsable formation continue,
- Cellule Hygiène : Anne THIERRY, directrice de la qualité et de la prévention des risques

Visa :

Mme le Pr Véronique MERLE - département de prévention des infections liées aux soins (DPIAS)

PRÉAMBULE

La démarche de déconfinement a pour enjeu de limiter les risques d'exposition au virus, d'évaluer les risques qui peuvent être évités et de mettre en place les mesures de précautions collectives et individuelles adaptées.

Le cadrage national en est défini par le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

C'est pourquoi, dans les semaines et les mois à venir, les actions de formations vont être adaptées pour privilégier au maximum :

- Les séquences de formation sans contact entre les apprenants sauf si obligatoire pour la formation,
- Les supports de E-learning ou tout autre modalité de formation à distance sans exclusion de réunir les apprenants pour les séquences présentielles par atelier dans le respect des consignes de sécurité.

Pour les actions de formations se déroulant à l'extérieur du CHU, la participation des professionnels de l'établissement ne sera autorisée que sous réserve de la fourniture préalable par l'organisme de formation d'une charte sanitaire ou document équivalent présentant les engagements du dit organisme en matière de conditions de sécurité et de protection des apprenants, par le respect des mesures barrières et de distanciation physique.

Pour les actions de formation continue qui devront être réalisées en présentiel dans les locaux du CHU, que ce soit par un organisme extérieur ou que ce soit par les structures de formation continue (en particulier le CESU, le MTC, les instituts de formation de l'ERFPS) et tout formateur interne de l'établissement, les dispositions sanitaires à respecter sont fixées dans la présente charte.

Cette charte sanitaire, visée par le département de prévention des infections liées aux soins (DPIAS), présente ainsi les mesures qui devront être strictement et intégralement respectées par l'ensemble des stagiaires en formation et des organisateurs (internes comme externes).

MESURES BARRIÈRES ET COMMUNICATION.

Port du masque obligatoire.

Lors de son accueil à la formation, chaque stagiaire et formateur se verra fournir deux masques chirurgicaux (un masque toutes les 4 heures) par jour de formation. Le port du masque est obligatoire en permanence sur le site. A défaut l'accès à la formation sera refusé.



Hygiène des mains obligatoire et régulier (gel hydro-alcoolique / eau et savon).

L'hygiène des mains est exigée dès l'entrée dans les locaux de la formation. Une hygiène des mains régulière au cours de la journée sera demandée aux stagiaires et aux formateurs.

Une solution hydro-alcoolique sera mise à disposition à l'accueil ainsi que dans chaque salle dévolue aux actions de formation continue.

Les formateurs et stagiaires devront se conformer aux consignes précisées sur le site.



Distanciation physique.

La configuration des salles de cours est revue pour permettre le respect de la distance d'1 mètre entre les personnes.



Cette règle de distanciation physique doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces de la formation (couloirs / escaliers / ascenseurs / salle de pause / sanitaires).

Les contacts physiques sont à éviter (se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades).

La communication de ces règles est assurée :

Par un envoi, préalable à la formation :

- aux stagiaires : d'un document rappelant les gestes barrières et les mesures de précautions à respecter ;
- aux formateurs : de la présente charte et du document adressé aux stagiaires.

Selon la nature et le lieu de la formation, par exemple le CESU, le document pourra être complété par un questionnaire visant au repérage des symptômes au cours des 14 derniers jours.

Par voie d'affichage de ces règles dans les lieux où se déroulent les formations (couloirs / escaliers / ascenseurs / salle de pause / sanitaires)

MODALITÉS D'ORGANISATION DES ACTIONS DE FORMATION.

L'accueil dans les locaux.

Chaque stagiaire et formateur sera accueilli par un professionnel de la structure d'accueil de la formation ou par le formateur afin de vérifier la convocation en stage, que le port du masque est respecté et s'assurer de la désinfection des mains dès l'entrée dans les locaux de la formation. Il sera accompagné jusqu'à la salle dédiée à sa formation pour limiter les rassemblements dans les couloirs ou hall d'accueil.

Le déroulement précis de l'accueil en formation est adapté par chaque structure de formation en fonction de son architecture et de ses contraintes éventuelles (CESU / ERFPS / MTC / FORMATION CONTINUE), et précisé aux formateurs et aux stagiaires.

Matériels.

Chaque stagiaire doit veiller à se présenter muni de son stylo et du matériel nécessaire à la formation.

Pauses.

L'équipe de la formation s'assurera de la distribution du café dans de la vaisselle à usage unique. Aucun self-service ne sera envisagé.

Les pauses seront étalées sur la journée entre les différents groupes afin de limiter le nombre de stagiaires en pause en même temps. La distanciation physique sera respectée lors des pauses.

Repas.

Sauf précisions particulières apportées lors de l'envoi de la convocation, la restauration est assurée par les selfs du CHU de Rouen et par le Petit Marché situé à Charles Nicolle (vente à emporter uniquement), où des mesures spécifiques sont prises pour respecter les consignes de sécurité au travail.

Les stagiaires ont la possibilité de prévoir un déjeuner froid qu'ils pourront prendre en extérieur (en respectant les règles de distanciation physique).

**Sanitaire et nettoyage des locaux.**

Sanitaire. L'accès aux sanitaires reste autorisé durant cette période.

Il sera demandé à chaque stagiaire et chaque formateur de faire une hygiène des mains en rentrant dans la salle de formation.

Nettoyage des locaux. Le nettoyage des locaux sera effectué régulièrement, voire quotidiennement, en fonction du planning de formation.

Dans le service de la formation continue, la société de nettoyage GSF sera chargée du nettoyage et de la désinfection des salles de formation dans le respect des principes de bionettoyage.

Aération des locaux. Une aération régulière à différents moments de la journée des salles de formation devra être réalisée par le formateur.

ANNEXE 1

CONNAÎTRE LES RISQUES

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand votre bouche, votre nez, vos yeux entrent en contact avec un postillon ou une gouttelette contaminés :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.

Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...) le virus peut survivre quelques minutes à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez, vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

**LES
INFORMATIONS
UTILES**

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

**COMMENT
SE PROTÉGER ET
PROTÉGER LES AUTRES ?**

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

**COMMENT SE TRANSMET
LE CORONAVIRUS ?** (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes

**QUELS SONT
LES SIGNES ?**

ANNEXE 2

SE PROTÉGER C'EST BIEN,
SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES
C'EST ENCORE MIEUX.

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

